COMMUNE DE
TAIARAPU-OUEST
Extrait de délibération n°28/2024/CTO
sur le compte administratif
sur le compte de gestion et
sur l'affectation des résultats

Lors du vote du : 26 mars 2024	Compte administratif	Compte de gestion	Affectation résultat fonct.
Nombre de membres en exercice :	29	29	29
Nombre de membres présents :	19	19	19
Nombre de suffrages exprimés :	5	5	5
Nombre de votes POUR	21	21	21
Nombre de votes CONTRE	0	0	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3	3	3

Publié et mis en ligne sur le site haut-commissariat.pf de la Polynésie Française
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

Date de convocation le 20/03/2024
Séance du 26/03/2024 à 9h00

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr MATI Arthur, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, approuvé par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	23 484 758		17 896 977		41 381 735	-
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	62 926 640	64 690 106	162 017 050	133 509 392	224 943 690	198 199 498
TOTAUX	86 411 398	64 690 106	179 914 027	133 509 392	266 325 425	198 199 498
Résultats de clôture	**-21 721 292**		**-46 404 635**		**-68 125 927**	

Solde d'exécution de l'exercice {	Déficit	21 721 292
	Excédent	
Restes à réaliser en dépenses :		396 160 856
Restes à réaliser en recettes :		422 750 198
Besoin-excédent(2) total de financement :		26 589 342

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,
5- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

21 721 292	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : des membres présents.....

Pour expédition conforme.
le Président de séance (lors du vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat) :

MATI Arthur